## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

Les actionnaires de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur (COTUNACE) sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le jeudi 28 septembre 2023 à 09 h** à son siège social : 14 rue Borjine Montplaisir- 1073 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1-Ratification de la nomination d'un membre du conseil d'administration de la Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

# Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur COTUNACE

Siège social : 14, Rue Borjine -1073 Monplaisir –Tunis

La COTUNACE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28 septembre 2023.

## Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Madame Nebgha Driss, membre du conseil d'administration de la société, en remplacement de Madame Souheila Chabchoub, à partir du 11/7/2022, pour le reste du mandat se terminant à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024. **Cette résolution est adoptée à ......** 

### **Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au mandataire légal de la société ou à son représentant à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publications légales et autres.

Cette résolution est adoptée à .....